



## Sur les pas de Zola

Départ : **CLOYES-LES-TROIS-RIVIÈRES**

Arrivée : **ROMILLY-SUR-AIGRE**

Niveau : **Moyen**

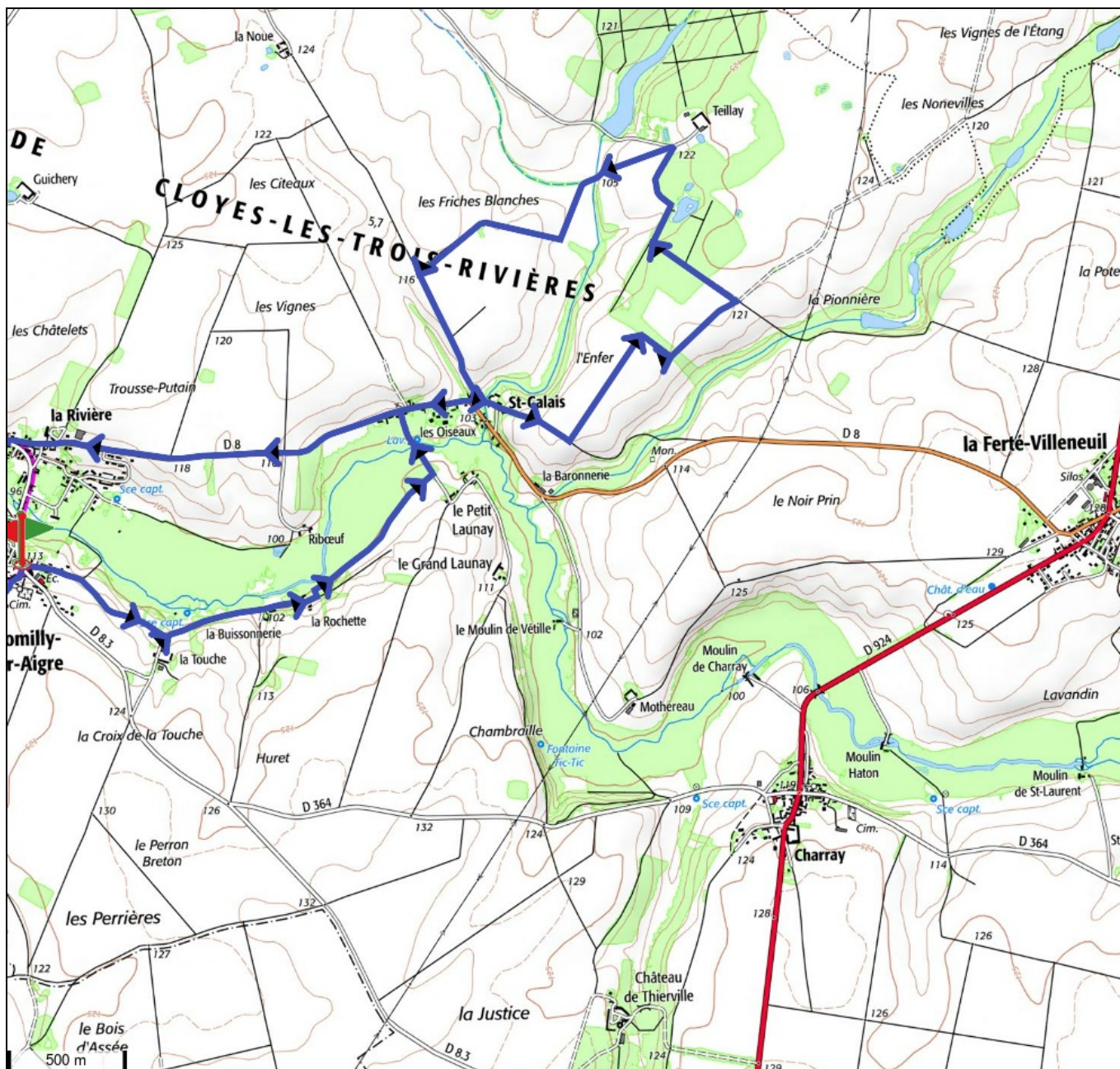
Note : ★★★★★

Durée moyenne : **3:25**

Longueur : **13,53 km**

Dénivelé positif : **178 m**

Dénivelé négatif : **-170 m**



## DESCRIPTION DU CIRCUIT

"Maintenant il avait devant lui, tout proche, coupant la plaine, ainsi qu'un fossé, l'étroit vallon de l'Aigre, après lequel recommençait la Beauce immense." Emile Zola, La Terre Circuit réalisé avec le concours du Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir. Suivre le balisage jaune. Romilly-sur-Aigre : église (XV, XVI et XVIIème) - Ancien prieuré de Bouche d'Aigre - Château du Jonchet privé (XVIème) - Arboretum - Ferme fortifiée de La Touche à tour carrée

## DÉTAIL DE VOTRE RANDO

CLOYES-LES-TROIS-RIVIÈRES - Départ : De la place, sous l'église, prendre la rue des Vallées qui devient un chemin étroit. Rester à droite de la haie vers la ferme de la Touche. Suivre à gauche la route qui devient chemin après la Rochette. Passer le Petit-Launay et tourner à gauche à la route.

2,5 km : Prendre à droite la D 8 aux Oiseaux. Au carrefour, continuer tout droit par la route, puis le chemin qui monte. En haut, tourner à gauche, longer la lisière du bois et le traverser.

4,4 km : Tourner à gauche et à droite à la sortie du bois en le longeant. Juste avant la ferme de Teillay, tourner à gauche et suivre ce chemin qui revient à Saint-Calais.

7,3 km : Prendre la D 8 à droite jusqu'au château du Jonchet. Longer la propriété en prenant la D 145 à gauche.

11,7 km : A Bouche d'Aigre, continuer tout droit en direction de Brévainville. Après le lavoir, tourner à gauche derrière la grange de Moulineuf et continuer toujours tout droit en longeant la propriété du Jonchet. Passer à proximité de l'arboretum avant de rejoindre l'église.

## INFOS PRATIQUES À PROXIMITÉ



### Site culturel

#### Prieuré de Bouche d'Aigre

Bouche d'Aigre--5 route du prieuré  
28220 CLOYES-LES-TROIS-RIVIÈRES

02 37 98 30 57

## BALISAGE DES SENTIERS

Selon les types de pratiques, certains circuits sont balisés dans un sens, d'autres dans les deux sens. Les circuits nature ne sont pas balisés. Pour plus d'informations sur le balisage, consultez la page [randonnees.eurelien.fr/le-balisage](http://randonnees.eurelien.fr/le-balisage)

## CHARTRE DU RANDONNEUR

Les circuits à pied, à VTT et à cheval empruntent des chemins et sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs. A ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils présents sur la page [randonnees.eurelien.fr/la-charte](http://randonnees.eurelien.fr/la-charte)